



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture
Direction des politiques interministérielles
Bureau de la coordination

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 22 – 8 avril 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU PAS-DE-CALAIS.....3

Décision en date du 6 avril 2016 portant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jacques PASTÉZEUR, directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.....3

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....3

Modificatif n° 2016-10-190 en date du 7 avril 2016 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Francis MANIER, directeur de la citoyenneté et des libertés publiques ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU PAS-DE-CALAIS

- Décision en date du 6 avril 2016 portant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Jacques PASTÉZEUR, directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PASTÉZEUR, la délégation de signature visée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est conférée à M. Martial PINEAU, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Pas-de-Calais, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire.

Article 2 : délégation de signature est donnée par ailleurs, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

M Frédéric BERTRAND, chef du service Antenne du Littoral, inspecteur de la santé publique vétérinaire à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Laurine BOUTEILLER, responsable du secteur produits de la mer du service Antenne du Littoral, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence dans le domaine de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Eric FAUQUEMBERGUE, chef du service Santé- Protection Animale et de l'Environnement, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de son domaine de compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Marie-Claude FLAVIGNY, chef du service Protection Economique du consommateur et Régulation, directrice départementale de 2ème classe de la concurrence, de la consommation, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances, relevant des activités du service précité, et du service Qualité-sécurité des produits non alimentaires et des prestations de service en l'absence de M. Olivier HÉRY, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Olivier HERY, chef du service Qualité-sécurité des produits non alimentaires et des prestations de service, directeur de 2ème classe de la concurrence, de la consommation, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances, relevant des activités du service précité, et du service Protection Economique du consommateur et Régulation en l'absence de Mme Marie-Claude FLAVIGNY, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République.

Mme Amélie MATHIRON, chef du service qualité- Sécurité des Denrées Alimentaires, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions , rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Marie-Pierre MATHON, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service Santé-Protection Animale et de l'Environnement, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Bruno MEGANCK, adjoint au chef de service Qualité-Sécurité des Denrées Alimentaires, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Christian MALLET, adjoint au chef de service Antenne du Littoral, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

M. Jacques THELLIER, adjoint au Chef de service Qualité-Sécurité des Denrées Alimentaires, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République,

Mme Roselyne CASTRIC, chef technicien spécialité vétérinaire, Mme France BOIDIN, chef technicien spécialité vétérinaire, Melle Emilie BLANCKE, technicien principal spécialité vétérinaire, Mme Karine DELECROIX, technicien supérieur en chef du développement durable et Mme Delphine DEJARDIN, technicien principal spécialité vétérinaire, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées dont l'inspection relève de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Article 3 : Cette décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 15 février 2016.

Article 4 : Le Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Signé

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations
Jacques PASTÉZEUR

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

- Modificatif n° 2016-10-190 en date du 7 avril 2016 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Francis MANIER, directeur de la citoyenneté et des libertés publiques ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Article 1er – Les dispositions de l'article 13 de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 modifié précité sont complétées ainsi qu'il suit :

« Article 13 : Délégation est donnée à Mme Cathy ANTKOWIAK, Mme Line BEULAGUET, M. Mickaël DAMET, Mme Karine VANTHOURNOUT et Mme Manuelle BERNARD, adjoints administratifs, à l'effet de signer les certificats d'aptitude médicale à la conduite des voitures d'ambulance et véhicules affectés aux opérations de ramassage scolaire. »

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

La Préfète
Fabienne BUCCIO